



# le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°205  
septembre 2018

page 2

*vos délégué-es rendent compte*

- CHS du 29 juin
- CAP des 3 et 5 juillet

page 3

*elles et ils se mobilisent dans les services départementaux*

- monologue social
- Aquarius départemental (suite)
- sondage - 6 ARTT
- la poudre de perlimpinpin

page 4

*ici et ailleurs*

- droit de grève à Rennes
- mobilisation du 9 octobre
- journée internationale pour le droit à l'IVG



section SUD Départementaux 35  
téléphone : 02 99 02 39 82  
mel : [sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr](mailto:sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard  
bâtiments modulaires - Cucillé 2

document réalisé et imprimé par nos soins

## Mépris à tous les étages

Chaque semaine ou presque, le Président Macron nous rappelle son mépris des classes populaires. Lors des dernières Journées du Patrimoine, il s'en est pris à un jeune chômeur en lui suggérant de traverser la rue pour trouver du travail. S'il était si simple de se faire embaucher, le chômage aurait depuis longtemps disparu... Seulement, les chômeurs-euses ne sont pas des fainéant-es refusant tout effort. Il faut peut-être commencer par s'interroger sur les raisons qui retiennent certain-es de postuler sur les métiers de la restauration, de l'entretien... Salaires de misère, hygiène et sécurité aléatoires, flexibilité des horaires, heures supplémentaires non payées, c'est aussi cela la réalité. C'est par une amélioration des conditions de travail et une véritable réduction du temps de travail que nous vaincrons le chômage.



Pour y parvenir, SUD revendique le passage à 32h, y compris au Département. Nous n'en prenons visiblement pas le chemin si l'on en juge par le refus du Président d'écouter nos revendications. A deux reprises, en 2017, nous avons éditorialisé sur le dialogue social au Département. Nous y interrogeons la volonté des élu-es et de

l'administration de créer les conditions d'une discussion ouverte et de véritables négociations. Aujourd'hui, force est de constater que cette recherche du dialogue n'est qu'un vernis qui se craquelle à la moindre contestation syndicale. Pourtant, le temps de travail, son aménagement et les conditions dans lesquelles les agent-es travaillent ne sont pas une mince affaire. Cela exige de l'écoute, de l'échange, pour avancer sereinement. Ce n'est malheureusement pas le choix du Président qui, sourd à la demande intersyndicale de concertation, impose un préalable inacceptable : six jours de travail de travail supplémentaires. Et pour couronner ce dénigrement des représentant-es du personnel, une campagne de désinformation est lancée qui laisse entendre que les organisations syndicales refusent la discussion. Mais de quelle discussion parle-t-on ? Quand le président nous dit, en substance, « J'ai raison. Je ne bougerai pas. », c'est un peu comme si l'on demandait à un accusé de négocier l'aménagement de sa peine avant même que le jugement l'ait condamné. Non ! Pour qu'un réel dialogue social existe, il faut que toutes les données soient mises sur la table. Que toutes les propositions soient étudiées sans exclusive. Face au refus de notre employeur et à son mépris pour les organisations syndicales (et les agent-es qu'elles représentent), seul le rapport de force pourra lui faire comprendre notre détermination à nous faire entendre. ■





# vos délégués rendent compte

de leurs mandats dans les instances

## CHSCT du 29 juin 2018

● **Zone blanche pour les ENS** : 2 accidents graves touchant des agents des ENS ont mis en évidence la fragilité de l'alerte en zone blanche alors que la rapidité d'intervention des secours est déterminante. Si un décret d'avril 2017 clarifie la responsabilité des employeurs en termes de communication téléphonique, la collectivité a retenu des pistes d'amélioration minimales sur la sécurité (cartographies des zones de couverture, fiche réflexe appel des secours) et sans recueil d'avis du CHSCT, alors que SUD demande l'usage de téléphones satellitaires malgré leur coût ! **Pas de vote.**

● **Rapport d'activité de l'ASSAT**: Surveiller 4300 agent-es et intervenir en prévention n'est pas aisé (surtout quand le remplacement en cas d'absence n'est pas assuré par la collectivité !). Les inquiétudes de la médecine préventive sont les mêmes que les nôtres : TMS pour les agent-es des ENS, collègues, du Parc et des routes, risques psycho-sociaux pour les assistantes familiales et les agent-es des CDAS ou épuisement du personnel Labocea (malgré la mise en garde de SUD en 2015 avant le GIP). Le psychologue du travail voit une augmentation des consultations, des suivis d'agent-es et des médiations collectives. Avec la multitude de métiers et de risques dans la collectivité, les préventeurs hygiène et sécurité sont aussi très sollicités dans leurs missions réglementaires, d'expertise ou par les alertes, enquêtes et visites CHSCT. Nous partageons la même évidence : la nécessité de mieux travailler avec les agences lors des alertes. Ce rapport est bien représentatif du travail des acteur-rices de la prévention et de l'importance du CHSCT, dont l'avenir est menacé demain par une fusion avec le CT. **Pas de vote.**

● **Dérogation pour les mineur-es en situation de formation professionnelle**: qui précise les lieux d'accueil, la nature des formations et travaux possibles. **Pas de vote.**

● **Bilan QVT 2017** : il a pour objectif de recenser et surtout donner de la visibilité aux actions d'amélioration du travail petites ou majeures réalisées dans la collectivité mais sans distinguer alors que certaines relèvent pour SUD d'équipements obligatoires et réglementaires. **Pas de vote**

● **Bilan des accidents du travail et maladies professionnelles** : les accidents de service touchent principalement les agent-es des collègues. Plus inquiétant, leur niveau de gravité est en hausse. Poursuivons donc les efforts de prévention dans les métiers à risque !

● **Rapport de la visite CHSCT-CDAS de Villejean** : ce sont bien les conditions de travail rendues difficiles par manque de moyens qui posent problème. Cette visite fut malheureusement une occasion manquée car la résignation et le mal-être exprimés légitimement par le personnel se sont confrontés à la rationalité froide des chiffres de l'administration et aux formules malheureuses de la vice-présidente en charge de l'insertion. C'est inacceptable ! ■

## CAP des 3 et 5 juillet

### ● Catégorie C

SUD déplore la faiblesse des ratios pour permettre des déroulements de carrière plus linéaires.

La plupart des avancements tenant compte de l'ancienneté, il y a peu de débats en CAP. Sauf pour une collègue écartée des propositions. SUD a demandé la lecture de son évaluation qui allait dans le sens de la proposer, mais M. Gillouard a considéré que cet avis avait bien peu de valeur car les chefs de service n'osent pas être négatifs dans la rédaction... On appréciera son double-discours selon que l'on soit C ou A (cf. plus bas).

### ● Catégorie B

- Equilibre des pôles ou égalité femmes/hommes ?

Pour l'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, 9 possibilités pour 43 proposables. 93% des agents sont des agentes et plus de la moitié ont plus de 53 ans. SUD remarque que l'administration choisit 6 femmes (15%) et 3 hommes (100%). Si SUD n'est pas pour des quotas, ni une proportionnalité stricte femmes-hommes, le hasard des critères d'ancienneté aurait pu faire que nous tombions sur une telle proportion. Mais cette année ce n'est pas le cas, seul un homme répond à ce critère. Les 2 autres, classés 25 et 26<sup>ème</sup>, doublent 19 femmes ! De plus, sur ces 40 femmes, la moitié travaillent en CDAS et seule une est retenue. L'équilibre entre pôles est-il supérieur aux objectifs fixés par le plan égalité femmes-hommes ? Devant ces arguments, Mme Hakni-Robin a bien voulu modifier les propositions de l'administration, suivie timidement par le DGS qui ne souhaite pas enlever à la chaîne hiérarchique les choix des agent-es et garder l'équilibre des pôles.

- Les élues SUD et CFDT ont dû rédiger un courrier commun pour alerter sur un dysfonctionnement grave intervenu après la réunion de la CAP. Si le Président a la possibilité de prendre une décision contraire (en informant de ce qui la motive) à l'avis de la CAP, il n'est pas acceptable qu'il ait été modifié unilatéralement pour le rendre conforme aux souhaits du DGS.

### ● Catégorie A

Contrairement à ce qui s'est dit en CAP C, le compte-rendu d'évaluation d'un encadrant ne peut être remis en question. Ce qui y est écrit est forcément vrai et l'avancement de grade est confirmé même si cela donne un message négatif aux équipes mises à mal par le passé.

Pour le grade de médecin hors classe, SUD a rappelé que les carrières des médecins ont parfois commencé par des vacances et ont souvent été entrecoupées. L'administration refuse malgré cela de proposer la seule médecin de la liste. Vote Contre de SUD mais l'administration ne suivra pas l'avis défavorable de la CAP. ■



# elles et ils se mobilisent

## dans les services départementaux

### monologue social

Ensemble, SUD, la CFDT, la CGT et FO ont décidé d'arrêter la concertation sur la rédaction d'une charte du dialogue social.

En effet, plusieurs dossiers menés par la collectivité dans le cadre de capacité d'actions 2021, tels que le projet de transfert de gestion de la crèche mais aussi la suppression de 6 jours d'ARTT, nous ont montré que la mise en oeuvre d'un dialogue social constructif n'est pas à l'ordre du jour. Ces décisions unilatérales, sans aucune concertation préalable avec les représentant-es du personnel sont inacceptables aussi bien sur le fond que sur la forme.

Etant donné l'absence de considération que nous témoigne l'exécutif, les 4 organisations syndicales ont quitté la réunion organisé le 3 septembre avec Mme Hakni-Robin sur la charte du dialogue social.

### Aquarius départemental (suite)

En juin, nous réagissons à la décision de l'exécutif de supprimer les aides d'urgence pour les familles ressortissantes de l'UE et de les limiter à 6 mois pour les autres familles étrangères sans titre de séjour.

Le 4 juillet, SUD, la CGT et la CFDT ont interpellé par courrier M. Chenut pour la dénoncer et demandé son annulation, relayant les réactions des équipes. En réponse, nous avons eu état de chiffres de "demandes exponentielles", le rappel que "le Département apporte un soutien volontariste significatif à la hauteur de ses possibilités financières" et un constat : "cette aide forfaitaire délivrée sur une période indéterminée maintient, malgré tout, des familles dans une grande précarité sociale" (un pognon de dingue quoi !). Même contraint de toute part et victime "des méandres des politiques migratoires", le Département se doit de maintenir ces mesures de solidarité humaine.

Finalement, nous apprenons par voie de presse (OF du 5/09) qu'il est proposé à la Commission Permanente "de considérer que les conditions ne sont pas réunies pour engager les évolutions en question, et en conséquence de ne pas les mettre en oeuvre". A suivre...

### Sondage - 6 ARTT

Suite à l'assemblée générale du 2 juillet, SUD a lancé un sondage auprès des agent-es "Etes-vous pour ou contre la renégociation du temps de travail qui prévoit notamment la suppression de 6 jours de RTT?" et "Etes-vous prêt-e à vous mobiliser?".

Malgré la période estivale, nous avons eu 359 réponses, soit 15% de participation puisque les agent-es des collèges étaient en congés. 95% rejettent cette décision de remettre en cause notre protocole d'accord sur le temps de travail. Parmi ces agent-es, 88% se disent prêt-es à se mobiliser.

Beaucoup ont assorti leur vote de commentaires et de propositions d'actions. Ils-elles estiment que le protocole est un acquis, pour tous-tes. Il est souvent rappelé qu'il a permis des créations d'emplois mais qu'il a été obtenu avec des concessions (gel du RI pendant 3 ans, mise en place des badgeuses et flexibilités des horaires, écrêtage, etc.). Ces 6 jours permettent à beaucoup de supporter l'intensification du travail, les problèmes de santé, de gérer sa fin de carrière et d'aménager son temps (pour soi et pour les autres). Il est demandé la suppression de l'écrêtage, la possibilité de récupérer toutes les heures supplémentaires effectuées, la création des emplois permettant de faire son travail sans heures supplémentaires.

Ces éléments ont servi de base à l'intersyndicale SUD, CFDT, CGT, FO pour préparer l'assemblée générale du 11 septembre. **GREVE LE 27 SEPTEMBRE !**

### la poudre de perlimpinpin

Dernière minute ! Le Président annonce ses fameuses contreparties au personnel.

La prime socle sera versée dès octobre. Cela vaut-il les 6 jours de travail en plus pour tous-tes les agent-es dont la prime n'a pas ou peu augmenté ?

La prime d'encadrement sera revalorisée. Sans nier les responsabilités des encadrants, sont-ils les seuls à être fortement exposés ?

Quant aux surcotations, il s'agit d'un mécanisme légal. Comment et à qui sera-t-il appliqué ?

Notons enfin que la discussion sur l'écrêtage des heures et les « besoins en emploi » ne serait envisagée que pour 2020...

Alors, dialogue social ou poudre de perlimpinpin ?



## droit de grève à Rennes



Au printemps, pour limiter les risques de contestation, la Maire de Rennes a imposé des restrictions au droit de grève dans certains services municipaux.

Pour SUD, la grève est un droit constitutionnel qui doit se concilier avec la continuité du service public, autre droit constitutionnel, pour assurer la santé, la sécurité et les besoins vitaux des usagers. Ainsi, les personnels des cantines et des crèches ont l'habitude de déclarer leur intention de faire grève pour que les familles puissent être averties

d'une éventuelle fermeture du service. La Maire a par ailleurs la possibilité de faire des désignations pour garantir les services indispensables (restauration en EHPAD, hygiène et sécurité des marchés alimentaires, par exemple).

Mais les nouvelles contraintes sont disproportionnées par rapport aux nécessités imposées par la loi ou la jurisprudence. Pas de vacances pour SUD qui a déposé le 23 août un recours au Tribunal Administratif de Rennes, demandant l'annulation en excès de pouvoir des notes contestées.

## mobilisation le 9 octobre

Pour les organisations syndicales de salarié·es, d'étudiant·es et de lycéen·nes (CGT, FO, Solidaires, UNEF et UNL), un constat s'impose et se renforce, celui d'une politique idéologique visant à la destruction de notre modèle social, favorisant notamment l'explosion des inégalités et la casse des droits collectifs.

Ils appellent le gouvernement à entendre les attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, par les actifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les retraité·es, et que le gouvernement ne soit plus uniquement guidé par l'obsessionnelle diminution de la dépense publique. Au moment où est annoncée une fois encore l'explosion des dividendes en France et dans le monde, il est temps de mener une politique

de partage des richesses pour augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux.

**Mardi 9 octobre : journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle**

Rennes : 11 h, esplanade Charles de Gaulle

Autres localités (Saint Malo, Fougères, Vitré, Redon), suivant les modalités définies localement



## journée internationale du droit à l'IVG



Cette année, deux pays européens historiquement très restrictifs ont fini par légaliser l'IVG : l'Irlande et Chypre. En Argentine, si la Chambre des députés a voté pour la légalisation, le Sénat s'y est opposé.

Dans les pays où l'avortement est légal, l'accès n'est pas pour autant garanti. Dans beaucoup de pays d'Europe, l'avortement reste payant. La clause de conscience permet aux professionnels

de santé de refuser de pratiquer des avortements (hôpital de Fougères), et l'information est parfois interdite comme en Allemagne.

Le droit à l'avortement, s'il peut sembler acquis pour certain·es, n'en reste pas moins une lutte à mener au quotidien. C'est pour cela que nous devons nous mobiliser partout dans le monde le 28 septembre ! <http://avortement europe.org/>

**information ou adhésion** à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :  
prénom :  
service ou adresse :  
téléphone :  
mel :

date :  
signature :